



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 030-213003239-20230407-D2023_22-BF

DELIBERATION N° D2023_22

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 29 mars 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Claude SOLEIROL, Jérôme NOGARET, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI

Représentés : Éric PRIVAT par Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL

Absents excusés : Éric PRIVAT, Christian PRIVAT, Loïc VOILLIOT,

Absent : Céline LINGERAT

est nommée secrétaire de séance : Ophélie COEURDACIER DE GESNES

Objet : Vote du compte administratif - Soustelle

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de OZIL Jean Pierre 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par RIBOT Georges après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1		23 066,46		486 816,78		509 883,24
Transfert dissolution DFCI		5 289,23		3 994,87		9 284,10
Résultats reportés N-1		28 355,69		490 811,65		519 167,34
Opérations exercice N mandat ou titre	56 240,77	10 248,66	100 268,54	140 489,02	156 509,31	150 737,68
Total	56 240,77	38 604,35	100 268,54	631 300,67	156 509,31	669 905,02
Résultats de clôture	17 636,42			531 032,13	17 636,42	531 032,13
RAR	33 038,83	9 215,00			33 038,83	9 215,00
Résultats DEFINITIF	41 460,25			489 571,88	41 460,25	489 571,88

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Hors de la présence de M. RIBOT Georges, maire, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif du budget communal 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Adjoint

Jean Pierre OZIL

